

## **Les organisations de la société civile scrutent les grilles de légalité forestière du bois des forêts naturelles et plantations forestières**

**Le siège de l'Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale(ACERAC) a servi de cadre à l'atelier d'analyse des grilles de légalité forestière des forêts naturelles et des plantations forestières. Cette rencontre a duré deux jours.**

Co-organisé par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme en partenariat avec la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme, sous la facilitation du Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme, cet atelier entre dans le cadre du projet intitulé consolider la bonne gouvernance, lutter contre les illégalités et il est financé par le FCDO sous l'assistance technique de Fern.

Aussi cet atelier qui a eu pour objectif global de favoriser l'amélioration de la gouvernance forestière a-t-il été assorti de plusieurs objectifs spécifiques au nombre desquels faire l'évaluation de la mise en œuvre de la grille de légalité du bois des forêts naturelles ; évaluer la mise en œuvre de la grille de légalité du bois des plantations forestières ; desseller les insuffisances et faiblesses des grilles de légalité forestière ; favoriser la production d'une note d'analyse sur les grilles de légalité forestière ; formuler des recommandations.

Durant cet atelier les participants ont suivi moult thèmes pour être éclairé sur le sujet entre autres la place des grilles de légalité dans l'APV/FLEGT : évolutions du cadre légal et des politiques publics pouvant favoriser l'actualisation des grilles de légalités forestières :

difficultés liées à la mise en œuvre des grilles de légalité forestières par l'OI-APV/FLEGT ; particularités de la grille de légalité des plantations forestières et sa mise en application.

A ces thèmes s'ajoutent les travaux en groupe durant lesquels les participants ont affiné leurs compréhensions en rapport avec le sujet de cet atelier. Les travaux ont porté sur la grille de légalité des forêts naturelles le 1<sup>er</sup> jour et sur la grille de légalité des plantations forestières le 2<sup>e</sup> jour.

A l'issue des travaux, la Directrice Exécutive de l'OCDH, Nina Cynthia KIYINDOU YOMBO a souligné l'implication de la société civile dans le domaine forestier : *« la société civile s'intéresse aux questions des grilles forestières par ce qu'elles font parties de l'APV/FLEGT, et la société civile est partie prenante de l'APV. En tant qu'acteur majeur de la gouvernance forestière de notre pays nous avons pris l'engagement d'organiser cet atelier pour que nous puissions faire une lecture sous l'angle de la société civile et permettre de mener des actions de plaidoyer pour que des changements soient opérés à travers la révision de ces grilles de légalités, ce qui va nous conduire à la délivrance des premières licences FLEGT pour le bois en direction de l'Union Européenne ».*

Cet atelier a connu une grande affluence des représentants des organisations et plateformes de la société civile.